

Objet : Accueil des renforts estivaux de gendarmerie / Prise en charge des repas

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept juin à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. ROSSI. TAVEL. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MME MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH). JALLAMION (pouvoir T. ILBERT). LAURENT (Pouvoir F. GIRERD). VEUILLET (Remplacé par son suppléant D. ROSSI). WROBEL (Pouvoir M. WDOWIAK).

Date d'envoi de la convocation : 11/06/2026

Secrétaire de séance : Armelle BALZER

Le Président

Rappelle à l'assemblée qu'en 2025, dans le cadre de la mise à disposition de renforts de gendarmerie (réservistes) pour le territoire durant la période estivale, la CCLA a assuré l'hébergement et la prise en charge des repas sur la base de 8 repas / jours (4 repas midi et soir) à concurrence de 20 € par repas et par gendarme (En cas de dépassement, le surcoût est à la charge des gendarmes) ;

Explique que les restaurants du territoire ont été contactés pour proposer un menu suivant le montant fixé par la CCLA ; les gendarmes ayant consigné de « tourner » sur l'ensemble des établissements ;

Invite, dans ce contexte, le conseil communautaire à délibérer pour approuver comme les années précédentes, la prise en charge des repas des gendarmes sur la période estivale 2026 (juin à août) à concurrence de 20 euros par repas et par gendarme dans la limite de 8 repas par jours.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la prise en charge des repas des gendarmes sur la période estivale (juin à août) à concurrence de 20 euros par repas dans la limite de 8 repas par jours,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
Armelle BALZER

